



## **The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint Laurent**

### **Re : MESSAGE RADIO DE LA VOIE MARITIME NO. 23 – 2025**

Nous aisons les navigateurs que les tirants d'eau dans la section de Montréal au lac Ontario (MLO) et le canal Welland sont décrits à l'Avis de la Voie maritime no. 15 de 2025. Une nouvelle restriction de tirants d'eau est en vigueur depuis le 23 décembre dans la section Montréal-Lac Ontario.

Les navigateurs doivent noter que tout navire qui entre dans la voie maritime en direction amont au point d'appel 2 et qui navigue en amont de l'écluse d'Iroquois sera désigné comme navire hivernant conformément aux termes détaillés à l'Avis de la Voie maritime no. 14 de 2025.

L'enlèvement des aides à la navigation dans la section de Montréal au lac Ontario est en cours, de plus amples renseignements sont disponibles du centre de contrôle approprié.

**Les conditions de glace sont répandues dans l'ensemble de la section MLO, y compris sur les lacs, dans les canaux et dans les zones d'ancre. De plus amples renseignements sur les conditions de glace sont disponibles au centre de contrôle approprié.**

**Dans la section MLO, les navigateurs sont informés que des convois à sens unique sont en vigueur sur les lacs et dans tous les canaux, et que la disponibilité des zones de mouillage est limitées. Les mouillages de Pointe-Fortier et Saint-Zotique sont limités à un maximum de trois (3) navires chacun.**

Il est extrêmement important, pour les navires naviguant dans tous les endroits où la glace est présente de naviguer aussi lentement que la sécurité le permet afin de ne pas déranger les glaces. Les navigateurs doivent faire preuve d'une prudence particulière lorsqu'ils transitent le canal de Beauharnois.

Les éclusages dans le canal de la Rive-Sud sont désormais effectués selon le mode d'amarrage traditionnel. Les navigateurs devront déployer leurs amarres aux écluses de Saint-Lambert et de Côte Sainte-Catherine. **Dans le canal Welland et dans le reste des écluses de la section MLO, les navires doivent être prêts à déployer leurs amarres, car l'accumulation de glace sur les coques peut limiter l'utilisation de l'amarrage mains-libres.**

La température de l'eau à Saint-Lambert le 2 janvier est de 0 degré Celsius. La température l'an dernier était de 0 degré Celsius. La moyenne des cinq dernières années est de 0.5 degrés.

À 23h59 le 1 janvier, le nombre de navires océaniques en amont de Saint-Lambert était de 16 comparativement à 9 en 2024. En amont de Port Weller, le nombre était de 0 comparativement à 1 en 2024.

L'ouverture de l'estacade A (Prescott/Ogdensburg) a été réduite à 600m. L'ouverture est indiquée par des bouées ; l'une munie d'un feu vert clignotant rapide, et l'autre d'un feu rouge clignotant rapide.

L'installation de l'estacade G est complétée jusqu'aux extrémités du chenal de navigation.

Toutes les procédures décrites à l'Avis de la Voie maritime no. 14 de 2025 demeurent en vigueur.

Le prochain message radio sera émis samedi, le 3 janvier 2026.

Le centre de contrôle de La voie maritime diffusera uniquement que les informations critiques à la radio.

Le 2 janvier 2026